

Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 18 février 2020 à 18H00,
salle polyvalente de la commune d'Aubignas.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
ARTO Jean	Adjoint-Délégué Communautaire suppléant.	Mairie de Saint Martin Sur Lavezon.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président.	Mairie d'Aubignas.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Titulaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOYER Yves	Maire-Vice-Président.	Mairie de Baix.
CHANBERT Yves	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CUER Eric	Maire-Président.	Mairie de Meysse.
ETIENNE Eric	Adjoint-Délégué Communautaire suppléant.	Mairie de Saint Bazile.
GRIFFE Gérard	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
HAOND Claudette	Conseillère-Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
JIMENEZ René	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Rochemaure.
LAUSSEL Marie-Josèphe	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Meysse.
LAMBERT Adèle	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
LECERF Christian	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
LEBRAT Jacques	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
MAZELLIER Noëlle	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MICHEL Jean-Paul	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MORELLI Pierre	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
NOËL Bernard	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint-Thomé.
PLATZ Cécile	Adjointe-Déléguée Communautaire Suppléante.	Mairie de Saint Symphorien Sous Chomérac.
SALINGUE Chantal	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
SAVATIER Paul	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint Vincent de Barrès.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
VILLARD Serge	Adjoint-Délégué Communautaire suppléant.	Mairie d'Aubignas.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Absents excusés avec procuration :

Monsieur Michel JOUVE ayant donné procuration à Monsieur Gérard GRIFFE.
Monsieur Olivier PEVERELLI ayant donné procuration à Madame Pascale TOLFO.
Monsieur Robert COTTA ayant donné procuration à Madame Chantal SALINGUE.
Monsieur Jean Marie PECHOUX ayant donné procuration à Madame Claudette HAOND.

Absents excusés :

MM. Alain BERNARD, Thierry BRESOLIN, Olivier BUTOT, Patricia DIATTA, Carole DOLARD, Marc DUSSEY, Jocelyn GAUTHIER, Nathalie GALAMIEN, Dominique PALIX, Annie POLLARD-BOULOGNE, Jean ROBERT.

Secrétaire : Madame Marie-Josèphe LAUSSEL.

En ouverture de séance, Monsieur Christian BOSQUET maire de la Commune a souhaité la bienvenue à Aubignas à l'ensemble des membres présents du Conseil Communautaire.

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 14/01/2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les dispositions budgétaires et juridiques suivantes ont été approuvées à l'unanimité par les membres présents du conseil communautaire.

Dispositions d'ordres Budgétaires :

Approbation du compte de gestion du Budget PRINCIPAL 2019 de la trésorerie.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget PRINCIPAL présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget PRINCIPAL soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget PRINCIPAL après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget PRINCIPAL 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget PRINCIPAL 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	1 774 999.03 €		1 157 087.54 €
Opérations de l'exercice	27 299 536.02 €	28 538 196.30 €	1 526 171.06 €	3 490 862.40 €
Totaux	27 299 536.02 €	30 313 195.33 €	1 526 171.06 €	4 647 949.94 €
Résultat de clôture		3 013 659.31 €		3 121 778.88 €
Besoin de financement			0,00 €	
Excédent de financement			3 121 778.88 €	
Reste à réaliser			4 352 939.70€	2 206 039 €
Besoin de financement			2 146 900.70 €	
Excédent de financement				
Besoin total de financement			0,00 €	
Excédent total de financement			974 878.18 €	

Affectation des résultats 2019 du Budget PRINCIPAL.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé les affectations des résultats suivantes en section de fonctionnement et d'investissement du Budget PRINCIPAL 2020 :

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (Excédent) : 3 013 659.31 €.

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (Excédent) : 3 121 778.88 €.

Approbation du compte de gestion du Budget ANNEXE SPANC 2019 de la trésorerie.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget Annexe SPANC présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2019, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Annexe SPANC soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget Annexe SPANC après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget ANNEXE SPANC 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget Annexe SPANC 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				3 236.40 €
Opérations de l'exercice	43 659.00 €	41 555.60 €		219.60 €
Totaux	43 659.00 €	41 555.60 €		3 456.00 €
Résultat de clôture	2 103.40 €			3 456.00 €

Affectation des résultats 2019 du Budget ANNEXE SPANC.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé l'affectation des résultats suivante en section d'investissement au Budget Annexe SPANC 2020 :

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (Déficit) : 2 103.40 €.

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (Excédent) : 3 456.00 €.

Approbation du compte de gestion du Budget ANNEXE ZA LE TEIL 2019 de la trésorerie.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZA Le Teil présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2019, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZA Le Teil soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA Le Teil après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget ANNEXE ZA LE TEIL 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget Annexe ZA Le Teil 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		118 058,96 €		4,00 €
Opérations de l'exercice	39 533,44 €	39 533,44 €	39 533,44 €	39 533,44 €
Totaux	39 533,44 €	157 592,40 €	39 533,44 €	39 537,44 €
Résultat de clôture		118 058,96 €		4,00 €

Affectation des résultats 2019 du Budget ANNEXE ZA LE TEIL.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé les affectations des résultats suivantes en section de fonctionnement et d'investissement du Budget Annexe ZA Le Teil 2020 :

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (Excédent) : 118 058.96 €.

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (Excédent) : 4.00 €.

Approbation du compte de gestion du Budget ANNEXE ZA2 Les Ramières 2019 de la trésorerie.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZA2 Les Ramières présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Annexe ZA2 Les Ramières soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget Annexe ZA2 Les Ramières après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget ANNEXE ZA2 Les Ramières 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget Annexe ZA2 Les Ramières 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				3 274.97 €
Opérations de l'exercice	297 985.50 €	297 985.50 €	235 488.55 €	297 385.50 €
Totaux	297 985.50 €	297 985.50 €	235 488.55 €	300 660.47 €
Résultat de clôture				65 171.92 €

Affectation des résultats 2019 du Budget ANNEXE ZA2 Les Ramières.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé l'affectation des résultats suivante en section d'investissement au Budget Annexe ZA2 Les Ramières 2020 :

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (Excédent) : 65 171.92 €.

Approbation du compte de gestion du Budget ANNEXE ZA3 Drahy 2019 de la trésorerie.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget ANNEXE ZA3 Drahy, présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2018, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget ANNEXE ZA3 Drahy, soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget ANNEXE ZA3 Drahy après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget ANNEXE ZA3 Drahy 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget ANNEXE ZA3 Drahy_2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				909 069.78 €
Opérations de l'exercice	1 390 237.95 €	1 390 237.95 €	1 562 453.73 €	944 249.96 €
Totaux	1 390 237.95 €	1 390 237.95 €	1 562 453.73 €	1 853 319.74 €
Résultat de clôture				290 866.01 €

Affectation des résultats 2019 du Budget ANNEXE ZA3 Drahy.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé l'affectation des résultats suivante en section d'investissement au Budget Annexe ZA3 Drahy 2019 :

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (Excédent) : 290 866.01 €.

Approbation du compte de gestion du Budget ANNEXE ZA4 Chevrière 2019 de la trésorerie.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget ANNEXE ZA4 Chevrière présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2019, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget ANNEXE ZA4 Chevrière soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget ANNEXE ZA4 Chevrière après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget ANNEXE ZA4 CHEVRIERE 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget ANNEXE ZA4 Chevrière 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	184 222.71 €	184 222.71 €
Totaux	184 222.71 €	184 222.71 €
Résultat de clôture		

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	26 514.29 €
184 222.71 €	159 086.71 €
184 222.71 €	185 601,00 €
	1 378.29 €

Affectation des résultats 2019 du Budget ANNEXE ZA4 CHEVRIERE.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé l'affectation des résultats suivante en section d'investissement au Budget Annexe ZA4 Chevière 2020 :

Chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (Excédent) : 1 378.29 €.

Approbation du compte de gestion du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable.

Le Président a soumis aux membres présents de l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable présenté par madame la trésorière de la Trésorerie de Le Teil-Rochemaure.

Le Compte de Gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2019, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable soumis au cours de cette même séance.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le compte de gestion 2019 du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte administratif du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conformément aux dispositions réglementaires, les membres présents du conseil communautaire ont désigné Monsieur Bernard NOËL en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif et Monsieur Eric CUER Président de l'EPCI a quitté la séance pour ledit vote.

Les membres présents du Conseil Communautaire ont ensuite approuvé le compte administratif du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable 2019 de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dont les résultats se déclinent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	70.08 €	7 139.71 €
Totaux	70.08 €	7 139.71 €
Résultat de clôture		7 069.63

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

--	--	--	--	--

Affectation des résultats 2019 du Budget ANNEXE Production Energie Renouvelable.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 et s'être fait présenter le compte de gestion, les membres présents du Conseil Communautaire ont approuvé l'affectation des résultats suivante en section de fonctionnement au Budget Annexe Production Energie Renouvelable 2020 :

Chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (Excédent) : 7 069.63 €.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté. Le contenu du rapport précisé par la loi Notre du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport est transmis par le Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public par tout moyen (site internet, publication...) et au siège social de la collectivité, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Dans le cadre de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 effectuée par Monsieur le Président, Monsieur Bernard NOËL, Vice-Président délégué à la culture et aux outils culturels a rappelé parallèlement aux actions et investissements projetés que nous allions vivre sur un territoire impacté par un séisme.

Il a précisé de plus qu'en matière de ressources humaines, la mutualisation était indispensable avec un double objectif, à savoir un meilleur service en direction des communes et des habitants.

Monsieur Paul SAVATIER, Vice-Président en charge du tourisme a indiqué qu'il fallait davantage prendre en compte à l'échelle de la Communauté de Communes la dimension développement économique en précisant qu'il s'agissait de la compétence première de l'EPCI.

Sur le volet touristique, il a indiqué qu'il fallait travailler à la mise en place des outils nécessaire au développement touristique du territoire.

Sur le volet Ressources humaines, concernant la mise en place du RIFSEEP et son impact budgétaire, Paul SAVATIER a indiqué qu'il fallait aussi bien penser aux effets « rebond » entre l'EPCI et ses communes membres.

Sur ce dernier point, le Président Monsieur Eric CUER a indiqué qu'il n'était pas envisageable d'avoir le niveau d'exigence actuel auprès des services avec un fonctionnement en quasi régie pour l'ensemble des services dans le cadre des compétences exercées sans revoir la politique de rémunération. Il a de plus rappelé la fusion, et les inégalités de rémunération existantes entre agent sur les mêmes cadres d'emploi et les mêmes missions.

Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 et prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

Les Membres présents du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité (le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire et pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base dudit Rapport.

Admission de Recettes en non-valeur. Budget Annexe SPANC :

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 207.25 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2757501111 dressée par le comptable public sur le Budget Annexe SPANC.

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 du Budget Annexe SPANC.

Dispositions d'Ordres Juridiques :

Protocole d'engagements renforcés et réciproques, avenant au contrat de ville de la commune de Le Teil 2020-2022. Quartiers Cœur de Ville et Sud Avenir.

Le Président a rappelé aux membres présents de l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est gestionnaire d'un tronçon de la voie douce de la Payre. Il a rappelé également que ce tronçon de la voie douce a été aménagé sur d'anciennes voies et ouvrages rétrocédés par la SNCF à l'EPCI.

Parmi ces ouvrages, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est propriétaire du Pont de Sarrespas situé sur la commune de Baix qui franchit la voie douce de la Payre et porte la voie communale de Sarrespas.

Cet ouvrage a fait l'objet d'une expertise le 9 octobre 2019 et d'une expertise complémentaire le 18 novembre 2019 suite au séisme du 11 novembre 2019 conduisant à des désordres structurels importants (éclats de béton de taille conséquente, corrosion avancée des armatures métalliques) ayant conduit à la fermeture de la voie douce dans l'attente de la mise en place d'un filet de protection pour les usagers ainsi que de la voie communale portée par la commune de Baix.

Compte tenu des expertises complémentaires, la solution de déconstruction/reconstruction de l'ouvrage serait à privilégier plutôt que la solution de réparation.

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, les travaux de VRD et équipements de sécurité de la voie portée seraient délégués par la commune à l'EPCI.

L'estimation prévisionnelle des travaux (hors études et honoraires divers) est de 600 000€ HT.

Dans le cadre de cette opération, le Président a proposé aux membres présents de l'assemblée délibérante de solliciter l'Etat en vue de l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre de l'opération de déconstruction/reconstruction du Pont de Sarrespas sur la commune de Baix.

Demande de subvention Conseil Départemental de l'Ardèche. Dispositif d'aides Exceptionnelles aux collectivités dans le cadre des dommages occasionnés par le séisme du 11 novembre 2019.

Le Président a rappelé aux membres présents de l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est gestionnaire d'un tronçon de la voie douce de la Payre. Il rappelle également que ce tronçon de la voie douce a été aménagé sur d'anciennes voies et ouvrages rétrocédés par la SNCF à l'EPCI.

Parmi ces ouvrages, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est propriétaire d'un mur de soutènement constitué de pierres maçonnées qui borde la voie douce de la Payre.

Cet ouvrage a fait l'objet d'une expertise révélant des fissures importantes suite au séisme du 11 novembre 2019.

Le rapport d'expertise préconise une instrumentation de l'ouvrage permettant un suivi de l'évolution des fissures. Le coût d'instrumentation de l'ouvrage est fixé à 13 310€ HT.

Les conclusions de l'instrumentation de l'ouvrage pourraient engendrer des travaux lourds de déconstruction/reconstruction de l'ouvrage et de terrassement.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur Le Président, les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif d'aides exceptionnelles aux collectivités mis en place pour les dommages occasionnés par le séisme du 11 novembre 2019.

Modification des tarifs applicables dans le cadre du fonctionnement des cinémas de Le Teil et Cruas.

Monsieur Bernard NOEL, vice-président en charge des outils culturels a expliqué que dans le cadre du développement de l'activité des cinémas et pour élargir les publics, il serait intéressant d'inscrire les cinémas aux festivals Télérama Adultes et / ou Jeunesse.

Pour cela, il est nécessaire de modifier les tarifs applicables aux cinémas pendant la période de ces 2 festivals et autoriser l'application du tarif ci-dessous :

3,50€ la place sur présentation de justificatif établi par TELERAMA pour les adultes ou les jeunes

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la participation des cinémas aux Festivals Télérama Adultes et Jeunesse et l'application des tarifs précités.

Demande de subvention dans le cadre de l'informatisation du réseau des bibliothèques.

Monsieur Bernard NOEL, vice-président en charge des outils culturels, a expliqué que dans le cadre du transfert de compétence gestion des équipements culturels réalisé au 1^{er} janvier 2019 pour le réseau des bibliothèques intercommunales et du développement de l'informatisation du réseau (première phase réalisée en 2017 sur le territoire ex-Rhône-Helvie), il était nécessaire d'équiper en matériel informatique et, dans la continuité, avec le logiciel du fournisseur C3RB les points-lecture du territoire partie nord (ex-Barrès-Coiron) identifiés dans le budget 2020 pour un déploiement en cours d'année.

Dans ces conditions, les membres présents du conseil communautaire ont approuvé les demandes de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Ardèche au titre des dispositifs DGD et Pass Territoires.

Convention financière dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial du Coiron.

Monsieur Yves BOYER, Vice-Président en charge du développement économique a rappelé aux membres présents de l'assemblée délibérante qu'une démarche de plan pastoral territorial (PPT) était en cours sur le massif du Coiron et ses pentes jusqu'en 2022.

Le programme d'actions et le périmètre de cette démarche ont été fixés par convention, signée entre la Région Auvergne – Rhône-Alpes, la Communauté de communes Berg & Coiron et la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron (convention du 15 mai 2018).

Par délibération de la commission permanente du conseil régional Auvergne – Rhône-Alpes du 20 septembre 2018, le périmètre du plan pastoral territorial du Coiron a été étendu à cinq communes de la CAPCA.

Il convient de compléter ses partenariats par un engagement bilatéral sur les modalités de cofinancement de la démarche entre la Communauté de communes Berg & Coiron, animatrice du dispositif, et la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Pour mémoire, le PPT, subventionné par l'Europe (FEADER), la Région et le Département finance les actions d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux (études et travaux de contention, abreuvements, reconquête de surfaces...) et l'accompagnement vers d'autres pratiques (échanges d'expériences, formations, sensibilisation, communication...). Grâce à ce programme, les éleveurs (ovins et bovins) peuvent bénéficier d'aides directes, en plus des actions collectives de formation ou de sensibilisation aux métiers du pastoralisme. Pour permettre la mise en œuvre de ce plan, il est proposé que la Communauté de communes participe à hauteur de 17.130 €, répartis sur les 3 années restantes du programme, soit 5 710 € annuels en 2020, 2021 et 2022.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé la convention fixant les modalités de mise en œuvre du PPT du Coiron et autorisé Monsieur le Président à la signer.

Convention financière et d'engagement avec le Syndicat Ardèche Drôme Numérique pour le déploiement du Réseau de Fibre Optique Jusqu'à la Maison (FTTH) : Modification de l'annexe financière.

Le Président a rappelé aux membres présents que le Conseil communautaire a approuvé, par délibération n°2017-67 en date du 3 avril 2017 puis par délibération 2017-109 du 30 mai 2017, les conditions de déploiement du réseau en fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) sur le territoire communautaire par le syndicat Ardèche Drome Numérique (ADN).

Le Président a informé que le syndicat ADN a récemment acté une accélération du déploiement pour que l'ensemble du territoire soit équipé en 2022 au lieu de 2024.

L'échelonnement de la participation financière des EPCI est donc à revoir et deux hypothèses sont proposées à partir de cette année : soit un paiement du solde du déploiement, 2 512 000 €, en une fois ; soit un échelonnement de cette somme sur 5 ans.

Il a précisé deux points particuliers : un reliquat 2019 de 42 000 € est à intégrer pour 2020 et le lissage proposé ne tient plus compte du nombre de prises réellement effectué annuellement.

Enfin, il a attiré l'attention sur le montant total de l'opération qui a augmenté pour tenir compte des estimations de nouveaux besoins de prises (perspectives à moyen terme) passant de 11 250 prises à 12 300 prises, soit de 3 375 000 € à 3 690 000 €.

Pour des raisons de gestion budgétaire, le Président a proposé une participation lissée sur les 5 prochaines années, se déclinant comme suit :

Année 2020 : 536 000€ et 494 000€/an sur la période 2021-2024.

Les membres présents du conseil communautaire ont approuvé le nouveau montant d'opération FTTH porté par le syndicat ADN fixé à 3 690 000 €, ainsi que l'échéancier annuel précité des participations de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour la période 2020-2024.

Modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Les membres présents du conseil communautaire après en avoir délibéré ont approuvé les modifications proposées au tableau des effectifs des agents de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

L'ordre du jour étant épuisé le Président a ensuite levé la séance à 19 H40.

Monsieur Christian BOSQUET a invité les conseillers communautaires présents à se retrouver autour du verre de l'amitié

**La Secrétaire de séance,
Marie Joséphe LAUSSEL**

